

Prefecture de l'Orne  
BAC. 1<sup>er</sup> Bureau N° 05287  
vu et approuvé Comité Orne  
le 20 août 1969  
Pour le Prefet  
Signature illisible

74

service de la commune  
- On approuve les termes;  
- Il est que le montant de la quittance sera prélevé  
sur les crédits inscrits au budget primitif de  
l'année 1969, pour cet objet.

Les sujets étant épuisés, la séance est levée

*M. Duhaut* *R. Gaudet* *J. De M. Legrand*  
*B. Léger* *J. Duhaut* *J. Duhaut*

### Compte-Rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 13 septembre 1969 à vingt heures quarante cinq -

Le treize septembre mil neuf cent soixante neuf, à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de la Commune de Mennecy, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance extraordinaire, sous la Présidence de son Maire.

Etaient présents : M. M. Robert Maire, Gilbert adjoint, Dhont, Laut, Cumant, Rice, Gaudy, Legrand, Crouzet, Hot, Changenet formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : M. Violette à M. Robert.  
M. Roy à M. Legrand  
M. Judith à M. Robert

absents : M. M. Gilles et Rabie

- Le procès Verbal de la précédente réunion est adopté
- Le conseil se prononce favorablement sur l'installation d'une nouvelle ligne téléphonique
- Monsieur Dhont demande que la canalisation d'alimentation en eau soit refaite en 125 dans la rue du Bel-étier

- En ce qui concerne la tâche d'assaulement les conseillers présents n'étant pas d'accord sur les critères à retenir pour les exonérations, le dossier des réclamations est renvoyé à la Commission
- Monsieur Hbot demande l'aménagement d'un terrain de boulles le long des H-L M, avenue de Villeroy
- L'accord est donné pour l'acquisition d'une table vibrante pour le service de la Voirie
- Monsieur Dhont signale que le Percepteur à l'intention de faire des prélevements sur les mandats des pompiers qui n'ont pas payé leurs contributions
- Il donne son accord de principe pour l'acquisition d'une machine à plaques pour la confection des listes électorales. Il est recommandé de s'adresser à "est drama - Pitney - Bowes". Votre dress - Monsieur Gouzy suivra cette affaire.
- Il décide l'acquisition de divers matériels destinés à l'école primaire de la "Jeannette" à prendre chez Delagrange
- Il décide l'acquisition d'une pharmacie pour le gymnase, le stade, l'Ecole de la Jeannette - ainsi que l'acquisition d'une troupe de secours
- Il décide l'acquisition de trois brancards destinés respectivement à la M.A.C. au gymnase, au stade
- Il prend connaissance des conditions du contrat proposé pour Monsieur Martinez, docteur-vétérinaire remplaçant de Monsieur Renard et avant de se prononcer, il demande que l'on s'informe des conditions proposées par Monsieur Ducommun Vétérinaire à la Ferté-Allais.

### Loyer Gendarmerie :

Prefecture de l'Essonne

T. A.C. - Vu et approuvé

Corbeil-Essonnes, le

12 novembre 1969

R. le Préfet

Sigui: illisible

Le Conseil,

et pris avoir entendu le rapport du Maire, concernant ses démarches auprès de la Commission de contrôle des opérations Immobilières, concernant la fiscalité du prix du bail de la gendarmerie, compte tenu des investissements opérés par la commune, dans cette construction

et pris connaissance des propositions subsequentes formulées par le Capitaine Louvigne, Commandant par intérim le Groupement de Gendarmerie de l'Essonne

- après avoir délibéré,
- accepte le prix du loyer annuel fixé par la huitième commission à :

38.000 francs par an -

- prend acte que ce loyer est stipulé invariable pendant 18 ans et déplore cette condition
- accepte l'effet de rétroactivité au 1<sup>er</sup> mars 1967.
- donne pouvoir au maire de signer le bail à intervenir rapportant ces conditions.

### Programme de Modernisation et d'Équipement des voies Communales.

Le Conseil,

La Commission de voirie entendue dans son rapport,  
Dans le cadre des instructions énoncées pour le programme de modernisation et d'équipement des voies communales - tranche F.S.I.R. - du programme triennal - 1970-1971-1972.

Établit ainsi qu'il suit l'ordre d'importance et d'urgence des travaux à entreprendre.

- 1<sup>o</sup>) amélioration du virage en Y de la rue du Bel étir, avec la rue Jean-Jaurès jusqu'à la rue du Parc.
- 2<sup>o</sup>) dégagement de la circulation par amélioration du Chemin Herbeuse à hauteur de la Corbillasse, vers l'accès à la route 191.
- 3<sup>o</sup>) aménagement des accès de la Place de la Gare

Evaluation : 250.000 francs -

Le conseil demande l'attribution de la subvention de 25% du montant des dépenses telle que prévue à la circulaire préfectorale du 3 juillet 1969.

### Château d'eau - et amélioration du prospect-

Le conseil,

- accepte la proposition de vente à 5 francs le mètre carré de la parcelle de terrain appartenant à Madame Poujanel, dont l'acquisition permettrait d'améliorer le prospect du Château d'eau.

Prefecture de l'Essonne  
Direction de l'Administration  
communale  
2<sup>e</sup> Bureau  
du jour être annexé à mon  
arrête du ce jour  
Le 5 novembre 1969  
Pour le Budget  
Signé Babutteau

Arrêté d'utilité publique  
N° 17315 du 5 novembre 1969

Il fait toutes réserves sur les 25% demandés pour le remplacement et charge son Maire d'essayer d'obtenir des conditions meilleures.

La surface à acquérir de 275 m<sup>2</sup> représentant une somme de 1.375 francs

- il décide

- 1<sup>o</sup>) d'en faire le prélevement sur les fonds libres avec régularisation à l'additionnel.
- 2<sup>o</sup>) il donne pouvoir au Maire de signer tous actes à intervenir
- 3<sup>o</sup>) il demande le bénéfice de l'utilité publique pour l'opération envisagée,

### Contribution mobilière et taxe d'habitation.

Prefecture de l'Essonne  
Direction de l'Administration  
communale  
1<sup>e</sup> Bureau  
N° 05988

Vu et approuvé  
council communale le  
10 oct 1969  
Le Budget et par  
délégation  
signé : illisible

Le Conseil Municipal,  
est près avoir pris connaissance de la circulaire émanant de la Direction Générale des Impôts concernant la déduction des abattements minima par personne à charge, sur les bases contributives de la mobilité et de la taxe d'Habitation.

- Compte tenu des 3 solutions proposées à son choix soit:
  - déduction des minima légaux énoncés dans la circulaire
  - 0,40 francs pour la mobilité et 3,50 francs pour la taxe d'habitation en ce qui concerne l'année 1970
  - ou reconduction, le cas échéant, des abattements plus élevés précédemment adoptés
  - ou fixation de chiffres nouveaux
- Vu l'article 1441 du Code Général des Impôts
- décide,
- de reconduire ses précédentes décisions concernant les abattements ci-dessous fixés:
  - Pour la construction mobilière 0,60 francs
  - Pour la taxe d'habitation 4,30 francs

### feu d'artifice :

Le Conseil,

- décide de prélever sur les fonds libres, avec régularisation à l'additionnel en section extraordinaire,

Prefecture de l'Essonne  
Direction de l'Administration  
communale

1<sup>er</sup> Bureau  
Vu et approuvé  
Corbeil-Essonnes le 25 sept 69  
Pour le Préfet

la somme de deux mille quatre cent un francs  
soixante cinq.  
montant de l'acquisition de la mise en place, et  
de l'exécution du feu d'artifice du 14 juillet.

### Exonération d'impôt, pour la majoration appliquée sur le tarif des places de cinéma.

Le Conseil,

Vu ses délibérations des années précédentes autorisant  
l'exonération d'impôt sur le supplément de 60 francs  
perçu par place, dans le cinéma de la Commune,  
supplément destiné à l'Union des œuvres sociales du  
cinéma français, pendant la période comprise entre le  
24 décembre 1969 et le 6 janvier 1970.

### Emprunt de 350.000 francs.

Prefecture de l'Essonne

Direction de l'Administration  
communale 1<sup>er</sup>

Bureau  
Vu et approuvé  
Corbeil-Essonnes le 25.9.69

Pour le Préfet et par  
Délégation

Le Chef de bureau  
Signé Raynaud

05729

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il  
conviendrait d'entreprendre des travaux d'assainissement  
et de mise en état de la voirie, au nouveau groupe  
scolaire "La Jeannette".

- le montant des travaux s'élève à 350.000 francs  
et pourrait être financé de la manière suivante

- Montant des travaux ..... 350.000 francs
- Subvention ..... -
- Prêt du Crédit et Giro ..... 350.000 francs
- Ressources propres de la Commune ..... -

350.000 francs

et après avoir délibéré le Conseil décide à l'unanimité :

1<sup>o</sup>) d'entreprendre les travaux d'assainissement  
et de mise en état de la voirie dont  
le montant s'élève à 350.000 francs, et  
d'approuver le plan de financement exposé  
ci-dessus

2<sup>o</sup>) de solliciter et de contracter auprès de  
la Caisse Régionale de Crédit et Giro  
Mutuel de l'Île de France, dont le  
siège est à Paris 7<sup>e</sup> - 41 et 43, rue  
de Varenne, un prêt à moyen terme  
de trois cent cinquante mille francs.

- Vu et  
du qu...  
table de  
cette date  
d'aujourd'hui  
part que  
tels et  
rent à  
la fin  
cours de  
l'affaire  
fixe m...  
problème  
financier  
comme la  
que du  
l'interesse  
Corbeil
- amortissable en douze années par annuités de:
  - quarante quatre mille soixante cinq francs soixante six, chacune comprenant l'intérêt au taux de 7% et la somme nécessaire à l'amortissement du capital.
  - 3) de mettre en recouvrement à compter de l'année 1970 les centimes additionnels nécessaires au paiement des annuités indiquées ci-dessus.
  - 4) de soumettre des parts de la Caisse de Crédit et grève éventuelle de la Région de Corbeil dans la limite de 5% du montant du prêt.
  - 5) de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour faire tout qui sera nécessaire en exécution des présentes et notamment signer le contrat de prêt à intervenir entre la Caisse Régionale et la Commune de Chennegy
  - 6) d'annuler la délibération du 10 mai 1969 approuvée le 23 mai 1969. n° 3.309 - en ce qui concerne le même objet, et de la remplacer par la présente qui aligne l'annuité au taux de 7% en application de l'arrêté interministériel du 21 août 1969, publié au Journal Officiel du 22 Août 1969.

### Entretien des espaces verts

Prefecture de l'Essonne  
Direction de l'Administration communale

1<sup>e</sup> Bureau 07307  
Vu et approuvé

Corbeil-Essonnes le  
16 décembre 1969

Pour le Prefet  
Signature illisible

Le Conseil,

Après avoir pris connaissance des devis établis par différentes entreprises pour l'entretien du stade, et des jardins des Ecoles,

se détermine pour l'entreprise "Guillotin" 23 rue Fernand Laguiche à Corbeil-Essonnes - le moins disant des compétiteurs en présence

- étant entendu que ce prix comprend pour l'année -

- deux tontes par mois pour le stade à raison de 0,78 franc le mètre carré

- deux tontes par mois pour l'école avec entretien courant à 1,15 franc le mètre carré

Il charge son caisse, d'établir le contrat, explicitant le travail et établissant les prix, contrat qui ne devra être établi que pour un an.

Prefecture  
Direction  
communale  
N° 0591  
Corbeil  
Footbol  
Prefet le  
l'Adminis  
lig

Prefecture  
A.C.  
N° 6080  
Corbeil  
16 oct

## Acquisition d'un émetteur récepteur pour le Service de Sécurité

vu et approuvé étant entendu que ce projet est susceptible de recevoir l'aide financière du service départemental d'incendie, sous réserve d'une part que les moyens dépendant à ce matériel fonctionnent à la perfection avant la fin de l'exercice en cours, d'autre part que l'appareil radiotéléphonique fixe mobile ou portatif procuré au marché français ou du marché commun et soit réglé dans la bande radio-électrique du ministère de l'Intérieur.

Corbeil-Essonnes le 21-X-69

Le Maire propose au Conseil, l'achat d'un émetteur récepteur "Thomson" qui permettrait au premier secours de rester relié avec le poste principal, lors d'un sinistre.

- Cette dépense étant subventionnée par le département l'opération serait bénéfique pour la commune, en raison du service que cela pourrait rendre.
- Après avoir délibéré, le Conseil -
- décide l'achat d'un poste émetteur - récepteur E.R. 67 - marque Thomson, pour le prix total de quatre mille trois cent soixante deux francs trente cinq -
- Il dit que ce montant sera prélevé sur les fonds libres avec régularisation au budget additionnel de l'exercice d'imputation.

## Approbation de la convention publicitaire avec la publique Sécur -

Prefecture de l'Essonnes  
Président de l'Administration communale, 1<sup>er</sup> Bureau,  
N° 05912 - Vu et approuvé  
Corbeil-Essonnes le  
Footbol 1969. Pour le  
Préfet le Directeur de  
l'Administration communale  
Signature : illisible

Le Conseil,

- prend connaissance des conditions fixées dans l'avenant n° 1 à la convention pour l'installation de plans publicitaires, établis par la publique Sécur, au bénéfice de la commune.
- Cet avenant établit à 80 francs au lieu de 20 francs la redevance annuelle à payer à la commune, pour pose de deux appareils au lieu d'un
- Après en avoir délibéré,
- Le Conseil,
- accepte la proposition qui lui est faite et autorise le Maire à signer le contrat présenté

## Approbation du bail publicitaire avec la Société -etspec -

Prefecture de l'Essonnes  
A A.C. 1<sup>er</sup> Bureau  
N° 6082. Vu et approuvé  
Corbeil-Essonnes le  
16 oct 1969

Le Conseil,

- prends connaissance des conditions locatives fixées dans le bail présenté par la S.A. -etspec, 19 rue du Bouquet de Longchamp - Paris 16<sup>e</sup> pour

utilisation à des fins publicitaires des murs latéraux droit et gauche de la Mairie de Mennecy.

- Cette location est consentie pour 50 francs par an et pour un an.

- Le conseil approuve les termes du contrat proposé et charge son Maire de signer le bail présenté.

### Police d'assurance pour le Gymnase

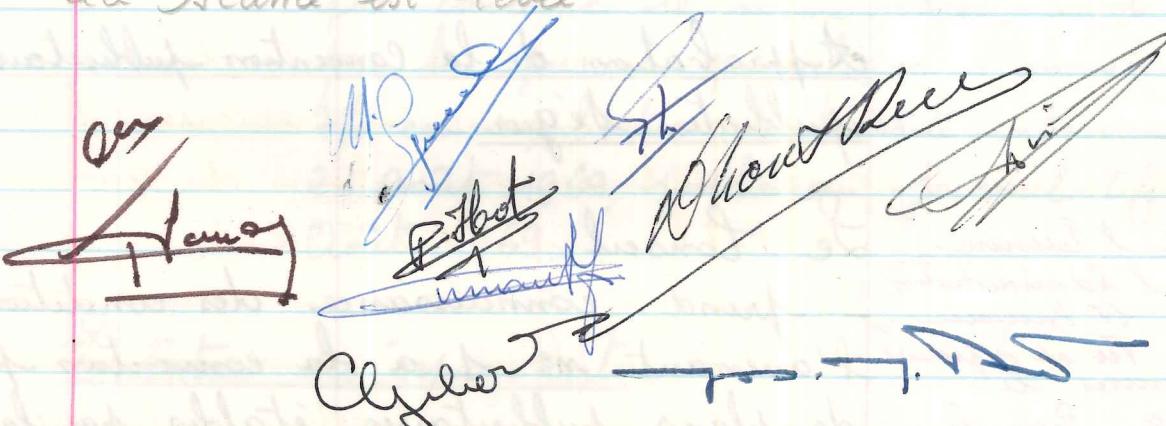
#### Le conseil

- approuve le projet de police n° 103-811, présenté par la compagnie d'assurances.

La Union et le Phenix Espagnol, qui garantit contre Bâtiment les risques Incendie et explosions, le nouveau gymnase son mobilier, les effets des enfants et des moniteurs.

Il donne pouvoir au Maire de signer les projets présentés

#### La séance est levée

  
M. Robert  
M. Dibot  
Mme Dhont  
M. Chagnenet  
M. Legrand  
M. Hot  
M. Goudy  
M. Léon  
M. Gibaut

Prefecture  
Département  
Commune  
du et a  
Corbeil  
Pour

### Compte-Rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 8 novembre 1969 à vingt heures quarante cinq

Le huit novembre mil neuf cent soixante neuf, à vingt heures quarante cinq le conseil municipal de la commune de Mennecy, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Mennecy, en séance ordinaire sous la Présidence de son Maire

Présents : M. H. Robert Maire, Violette Dhont, Gilly, Cunant, Nice, Chagnenet, Legrand, Hot, Goudy, Léon, Gibaut

Pouvoirs : M. Judith à M. Robert  
M. Brouillet à M. Robert

Secrétaire : M. Chagnenet